

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

BOURRELIER : HARNACHEMENT

CODE DE L'U.E. (2): 20 25 02 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 203
--	--

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) ..Catherine GUISSSET, D.G.A. a.i.....

Date et signature (1) :

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (2 pages)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant Repris en annexe n°4 (2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page 1)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Bourellier : harnachement	CT	B	30	526
Bourellier : travaux pratiques	PP	L	130	617
Part d'autonomie		P	40	
Total des périodes			200	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 25 mai 2020.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

1. Finalités de l'Unité d'enseignement

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'élargir le champ d'application de son vocabulaire technique ;
- ◆ de justifier l'importance de le harnachement dans la conduite d'un cheval d'attelage ;
- ◆ de renforcer les gestes professionnels du bourellier par la réalisation des équipements spécifiques à un cheval d'attelage;
- ◆ de développer des compétences observation et de réflexion technique.

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

*A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier,
en disposant du matériel et de l'outillage nécessaires,
en respectant les règles de sécurité et d'hygiène,
dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,
en utilisant le vocabulaire technique,
en respectant le cahier des charges proposé par le Conseil des études,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser une bride simple (avec muserolle)
- ◆ de calculer le prix de revient de la bride
- ◆ de réaliser un collier de chasse avec martingale (amovible) intégrée

2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement suivante :

« Bourrelier » : Bases de bourrellerie

4. Acquis d'apprentissage

*A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier,
en disposant du matériel et de l'outillage nécessaires,
en respectant les règles de sécurité et d'hygiène,
dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,
en utilisant le vocabulaire technique,
en respectant le cahier des charges proposé par le Conseil des études,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire et de réaliser une bride d'attelage (avec œillères),
- ◆ de décrire et de réaliser la bricole d'attelage.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le choix des outils
- ◆ la précision de la dextérité manuelle,
- ◆ la qualité et le soin fournis dans la réalisation de l'équipement demandé,
- ◆ la bonne gestion des chutes de cuir.

5. Programme

L'étudiant sera capable :

5.1 .Bourellier : harnachement

A partir de situations en relation avec la profession de bourellier, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en utilisant le vocabulaire technique, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire la morphologie générale d'un cheval ;
- ◆ d'énumérer les différentes parties d'un harnachement pour cheval ;
- ◆ de décrire une bride d'attelage;
- ◆ de citer différents types de mors et de justifier l'emploi de différents matériaux utilisés ;
- ◆ d'expliquer les différents réglages de la bride et des guides ainsi que leurs actions sur les mors et de déterminer les dimensions du mors, de situer l'endroit où il doit se placer dans la bouche d'un cheval ;
- ◆ d'expliquer les différents effets produits par un enrênement sur le travail d'un cheval ;
- ◆ de justifier les différents accessoires que l'on peut adapter sur un cheval pour le protéger de différents incidents ;
- ◆ de situer et de décrire les différentes parties d'une sellette, son utilisation sur un ou plusieurs chevaux ainsi que sa dimension esthétique ;
- ◆ d'expliquer la place d'une sellette sur un cheval ;
- ◆ d'établir une méthode de travail permettant de fabriquer une sellette au départ de plans, schémas ou gabarits et garantissant le confort du cheval ;
- ◆ de justifier les accessoires (bouclerie, arçon, garniture...) indispensables dans la fabrication d'une sellette ;
- ◆ de fabriquer une sellette selon des consignes données ;
- ◆ de réparer et d'entretenir une sellette ;
- ◆ d'expliquer l'importance de la bricole comme élément de traction dans un attelage ;
- ◆ de préciser les dimensions d'une bricole selon la morphologie du cheval et d'en caractériser les différentes formes;
- ◆ d'établir une méthode de travail permettant de fabriquer une bricole au départ de plans, schémas ou gabarits et garantissant le confort du cheval ;
- ◆ de réaliser une bricole selon des consignes données ;
- ◆ d'expliquer les caractéristiques techniques selon l'utilité des traits et l'effort de traction appliqué ;
- ◆ de justifier les réglages des traits sur une voiture d'attelage ;
- ◆ d'effectuer les principales réparations de le harnachement en général (boucles défectueuses, quartiers abimés, rembourrage, déchirures dans le cuir, coutures à refaire,...) ;
- ◆ d'établir une méthode de travail permettant de réaliser les différents travaux prévus dans le cours de travaux pratiques de bourrellerie.

5.2 Bourrelier : harnachement - travaux pratiques

A partir de situations en relation avec la profession de bourrelier, en disposant du matériel et de l'outillage nécessaires, en respectant les règles de sécurité et d'hygiène, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, en utilisant le vocabulaire technique,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser des guides et les réglages y afférents;
- ◆ de réaliser des brides d'attelage (avec œillères) et les réglages y afférents;
- ◆ de fabriquer une bricole d'attelage;
- ◆ de réaliser un avaloir en s'assurant des dimensions nécessaires ;
- ◆ de réaliser une sellette d'attelage.

6. Constitution des groupes ou regroupement

Pour le cours de travaux pratiques, il est conseillé de travailler avec un étudiant par poste de travail.

BOURRELIER : HARNACHEMENT

Annexe 6

7. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

